

Prestation de compensation du Handicap : Suivi de la montée en charge et du contenu

Analyse des résultats du questionnaire mensuel

Les résultats présentés ici sont issus des réponses au questionnaire envoyé chaque mois par la CNSA aux maisons départementales des personnes handicapées dès janvier 2006, date de leur création et de l'entrée en vigueur de la prestation de compensation du handicap.

Ce questionnaire permet essentiellement de suivre la montée en charge de la prestation de compensation et de ses différents volets, ainsi qu'en phase transitoire de construction des systèmes d'information des MDPH, de disposer d'un suivi minimum de l'activité des MDPH.

Le questionnaire a évolué au fur et à mesure pour adapter les items au contexte des MDPH. Depuis 2008 notamment, le questionnaire tient compte de l'entrée en vigueur, au 1^{er} avril, de la prestation de compensation pour les enfants.

Le questionnaire devait disparaître fin 2011 avec la mise en place des systèmes d'information des MDPH et l'opérationnalité du système d'information partagé pour l'autonomie des personnes handicapées (SipaPH). Cette échéance est reportée à fin 2012.

- Etat des lieux au 31/12/2011 - - Chiffres 2011 définitifs -

1. Le questionnaire mensuel est très bien accueilli

- En 2006, en moyenne, les résultats portent sur les réponses de 78 MDPH. Selon les mois, 71 à 84 maisons départementales remplissent le questionnaire.
- En 2007, elles sont 88 en moyenne à répondre chaque mois au questionnaire sauf en décembre, où 77 réponses seulement ont été recensées. Près des $\frac{3}{4}$ des départements ont répondu systématiquement chaque mois.
- En 2008, 95 MDPH ont participé à l'enquête CNSA. En moyenne, sur l'année, 88 MDPH répondent au questionnaire chaque mois avec une baisse du nombre de réponses observée au fur et à mesure des trimestres : 94 MDPH en moyenne ont répondu au questionnaire au cours du premier trimestre, 92 au deuxième trimestre, 86 au troisième et 82 au cours du dernier trimestre 2008.
- En 2009, la baisse du taux de réponse observée fin 2008 s'est poursuivie en début d'année mais au fur et à mesure des mois, les MDPH ont répondu rétroactivement au questionnaire : finalement, en moyenne, 92 MDPH ont répondu au premier semestre, 83 au second semestre. Au total pour l'année, 88 MDPH ont répondu en moyenne au questionnaire. 78 MDPH ont répondu chaque mois.
- En 2010, le taux de réponse continue d'augmenter : sur l'ensemble de l'année, 91 MDPH ont répondu en moyenne au questionnaire. 85 MDPH ont répondu chaque mois.
- En 2011, 96 MDPH ont participé à l'enquête : 96 MDPH ont répondu en moyenne au premier semestre et 93 MDPH ont répondu au second semestre.

Les MDPH répondent au questionnaire complètement ou partiellement, quand elles n'ont pas les éléments de réponse disponibles. Bien que le basculement des MDPH vers leur nouveau système informatique soit achevé, quelques MDPH éprouvent encore des difficultés à paramétrer les modules statistiques afin de renseigner tous les éléments demandés dans les questionnaires.

2. Les demandes de prestation de compensation : la montée en charge ralentit mais reste toujours soutenue

En 2011, les demandes de prestation de compensation augmentent de plus de 11% par rapport à 2010. Elles avaient augmenté de plus de 29% entre 2010 et 2009 et de plus de 42% entre 2009 et 2008. La croissance se ralentit mais reste toujours soutenue.

- En 2006, 70 600 prestations de compensation ont été demandées ; en 2007, 84 000, soit une progression de près de 8 % (hors les trois premiers mois de démarrage). Pour 2008, le nombre de demandes de PCH déposées est évalué à 100 700 ce qui représente une augmentation annuelle de 20 %. En 2009, 143 300 demandes ont été déposées, soit plus de 40 % de demandes supplémentaires déposées par rapport à l'année précédente. En 2010, 185 800 demandes ont été enregistrées dans les MDPH ce qui se traduit par une augmentation de près de 30% par rapport à 2009. En 2011 l'augmentation est nettement plus faible mais le seuil des 200 000 demandes annuelles est franchi (cf. *tableau 1, graphique 1*).
- L'année 2009 marque un pic dans la montée en charge, c'est l'année de la plus forte progression des demandes à la fois de manière relative et absolue. L'année 2010 est la seconde année avec la plus forte progression puis l'année 2011 occupe la 3^{ème} place (cf. *tableau 1, graphique 1*).
- Alors que pour 2006 et 2007, les demandes de PCH étaient quasi toutes des premières demandes, il est très probable que des premières demandes de renouvellement aient été déposées en 2008, et logique que le nombre de ces demandes de renouvellement augmente en 2009 et 2010. Cette part de la hausse attribuée aux renouvellements est mécanique mais ne se traduit pas par une augmentation du nombre de bénéficiaires de la PCH. Pourtant, en 2010, la part des réexamens reste limitée : 83% des demandes PCH sont encore des premières demandes. Une nette diminution intervient au cours de l'année 2011 puisque les premières demandes adressées aux MDPH ne représentent plus que respectivement 72% et 74% de l'ensemble des demandes pour les enfants et pour les adultes.
- Depuis le 1^{er} avril 2008, en alternative aux compléments d'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), les enfants peuvent bénéficier au titre de la prestation de compensation (en sus des aménagements de logement, de véhicule et des surcoûts liés aux frais de transport) de financements d'aides humaines, d'aides techniques, de charges spécifiques et exceptionnelles, de charges animalières.

Cette ouverture se traduit logiquement par de nouvelles demandes de prestation de compensation, qui impactent l'activité des MDPH. L'entrée en vigueur de la PCH enfant a provoqué une augmentation sensible des demandes PCH pour les enfants : le nombre de demandes déposées pour les enfants est passé de 3,4 % en moyenne en 2007 des demandes PCH à 5,0 % en 2008, décomposé respectivement en 3,6 % et 8,0 % au cours du premier et second semestre. Le nombre de demandes pour les enfants a ensuite fortement augmenté puisqu'il a atteint 9,4 % en 2009. Ces demandes continuent de progresser mais plus modérément : en 2010, elles représentaient 10,9 % de l'ensemble des demandes de prestation de compensation. En 2011, les demandes enfants représentent 11,7% du total avec une progression de 1,8 point par rapport à l'année précédente ce qui est proche de l'augmentation de 2010 (+1,5 point) (cf. *tableau 2, graphique 2*).

En 2011, environ 17 200 demandes de prestation de compensation ont été déposées en moyenne chaque mois dans les MDPH.

- Les MDPH enregistraient 7 000 demandes chaque mois en 2007. En 2009, le nombre moyen mensuel de demandes déposées approchait 12 000 demandes soit 42,7 % d'augmentation annuelle par rapport à 2008. En 2010, la croissance annuelle de 29% se traduit par un nombre de demandes déposées chaque mois à traiter proche de 15 500. (cf. *tableau 1*).
- Cette hausse des demandes crée une augmentation d'activité des MDPH et implique un redimensionnement des équipes pour l'accueil et l'information en premier lieu et pour l'instruction des demandes ensuite.

En 2011 la part de la prestation de compensation dans le total des demandes déposées auprès des MDPH se stabilise à hauteur de 6,8%.

- La prestation de compensation représentait 5 % de l'ensemble des demandes déposées dans les MDPH en 2007, 5,8 % en 2008, 6,3 % en 2009. Elle représente 6,8 % du total des demandes instruites par les MDPH en 2010 et en 2011. Depuis 2007, la part de la prestation de compensation dans l'instruction des demandes augmente continûment : + 0,8 point entre 2008 et 2007 ; + 0,5 point entre 2009 et 2008 ainsi qu'entre 2010 et 2009. (cf. tableau 2).

En 2011 0,5 % des demandes sont des demandes de renouvellements pour l'Allocation compensatrice pour tierce personne marquant un recul plus prononcé par rapport aux années précédentes.

- La part des demandes de renouvellement d'ACTP diminue progressivement depuis 2007. La bascule – rapide - envisagée entre l'ACTP et la PCH n'a pas eu lieu : les demandes de renouvellement de l'ACTP représentaient 1,3% en 2007, puis 1,1% en 2008 puis 1% en 2009 puis 0,8% en 2010 et 0,5% en 2011. (cf. tableau 2)
- Une étude réalisée par la DREES¹, cofinancée par la CNSA, montre que les publics de l'ACTP et la PCH n'ont pas les mêmes besoins ni les mêmes caractéristiques. Il apparaît ainsi que les déficiences sont un critère de choix pour l'une ou l'autre prestation mais surtout que les allocataires de l'ACTP qui ont opté pour la PCH ont des besoins plus élevés aussi bien en aides humaines qu'en aides matérielles.

Tableau 1 : L'évolution des demandes de prestation de compensation depuis 2006

Demands déposées		
	Total des demandes PCH 2006* (80 répondants en moyenne)	70 622
	Total des demandes PCH 2007* (80 répondants en moyenne)	83 917
	Total des demandes PCH 2008* (78 répondants en moyenne)	100 678
	Total des demandes PCH 2009* (80 répondants en moyenne)	143 718
	Total des demandes PCH 2010* (84 répondants en moyenne)	185 824
	Total des demandes PCH 2011* (90 répondants en moyenne)	206 694
	Total des demandes PCH 2006 - 1er semestre* (78 répondants en moyenne)	30 456
	Total des demandes PCH 2007 - 1er semestre* (81 répondants en moyenne)	43 634
	Total des demandes PCH 2008 - 1er semestre* (83 répondants en moyenne)	49 374
	Total des demandes PCH 2009 - 1er semestre* (85 répondants en moyenne)	68 210
	Total des demandes PCH 2009 - 2ème semestre* (76 répondants en moyenne)	75 508
2	Total des demandes PCH 2010 - 1er semestre* (82 répondants en moyenne)	94 512
0	Total des demandes PCH 2010 - 2ème semestre* (77 répondants en moyenne)	91 312
0	Total des demandes PCH 2011 - 1er semestre* (92 répondants en moyenne)	109 485
6	Total des demandes PCH 2011 - 2ème semestre* (89 répondants en moyenne)	97 209
	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* (hors mois de démarrage) - année 2006	6 479
-	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* - année 2007	6 993
	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* - année 2008	8 390
2	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* - année 2009	11 976
0	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* - année 2010	15 485
1	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* - année 2011	17 224
1	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* - 1er semestre 2008	8 229
	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* - 2ème semestre 2008	8 551
	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* - 1er semestre 2009	11 368
	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* - 2ème semestre 2009	12 585
	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* - 1er semestre 2010	15 752
	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* - 2ème semestre 2010	15 219
	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* - 1er semestre 2011	18 247
	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* - 2ème semestre 2011	16 202
	Taux de croissance 2007/2006 du nombre de demandes déposées	7,9%
	Taux de croissance 2008/2007 du nombre de demandes déposées	20,0%
	Taux de croissance 2009/2008 du nombre de demandes déposées	42,7%
	Taux de croissance 2010/2009 du nombre de demandes déposées	29,3%
	Taux de croissance 2011/2010 du nombre de demandes déposées	11,2%

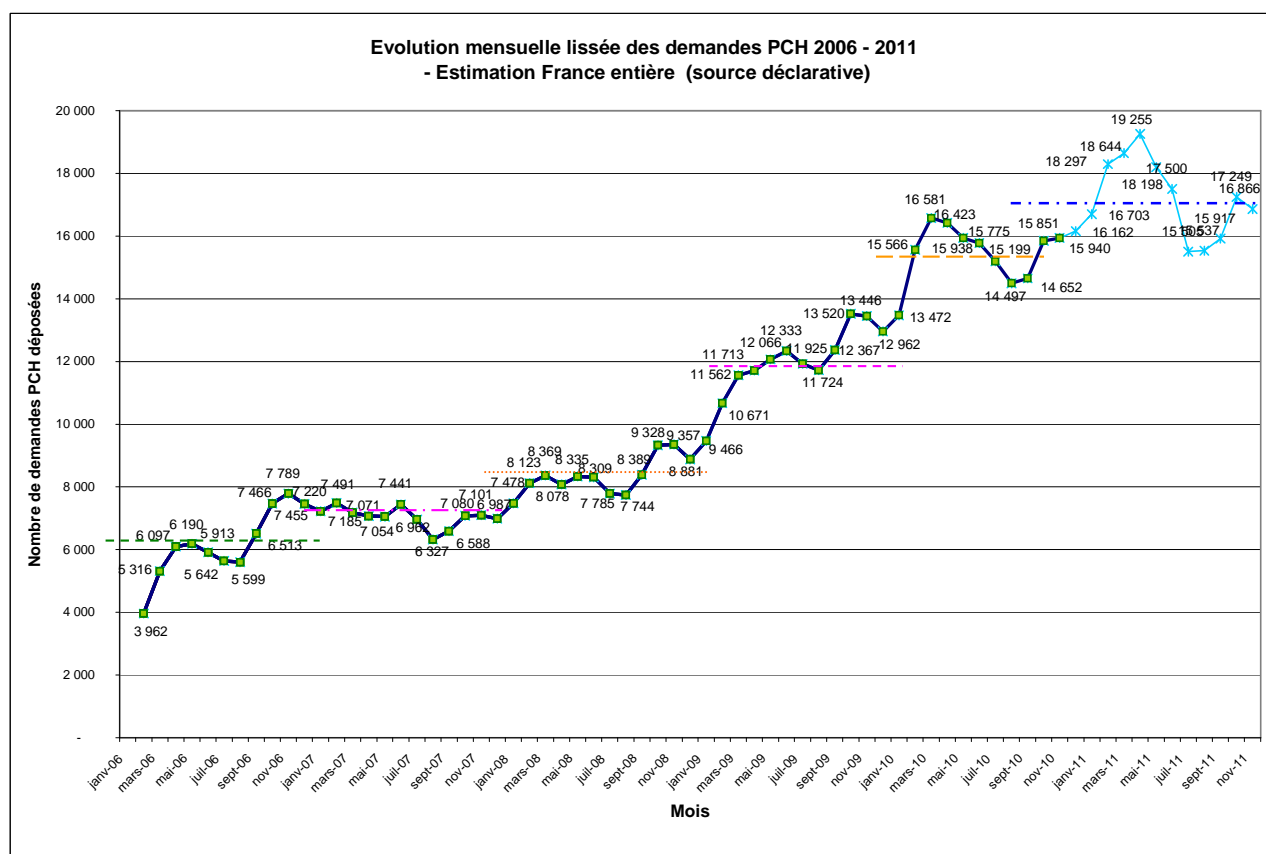
*extrapolées à la population française - chiffres définitifs

¹ « Les bénéficiaires de l'allocation compensatrice pour tierce personne et de la prestation de compensation du handicap : deux populations bien différentes », Etudes et Résultats n°772 août 2011, DREES

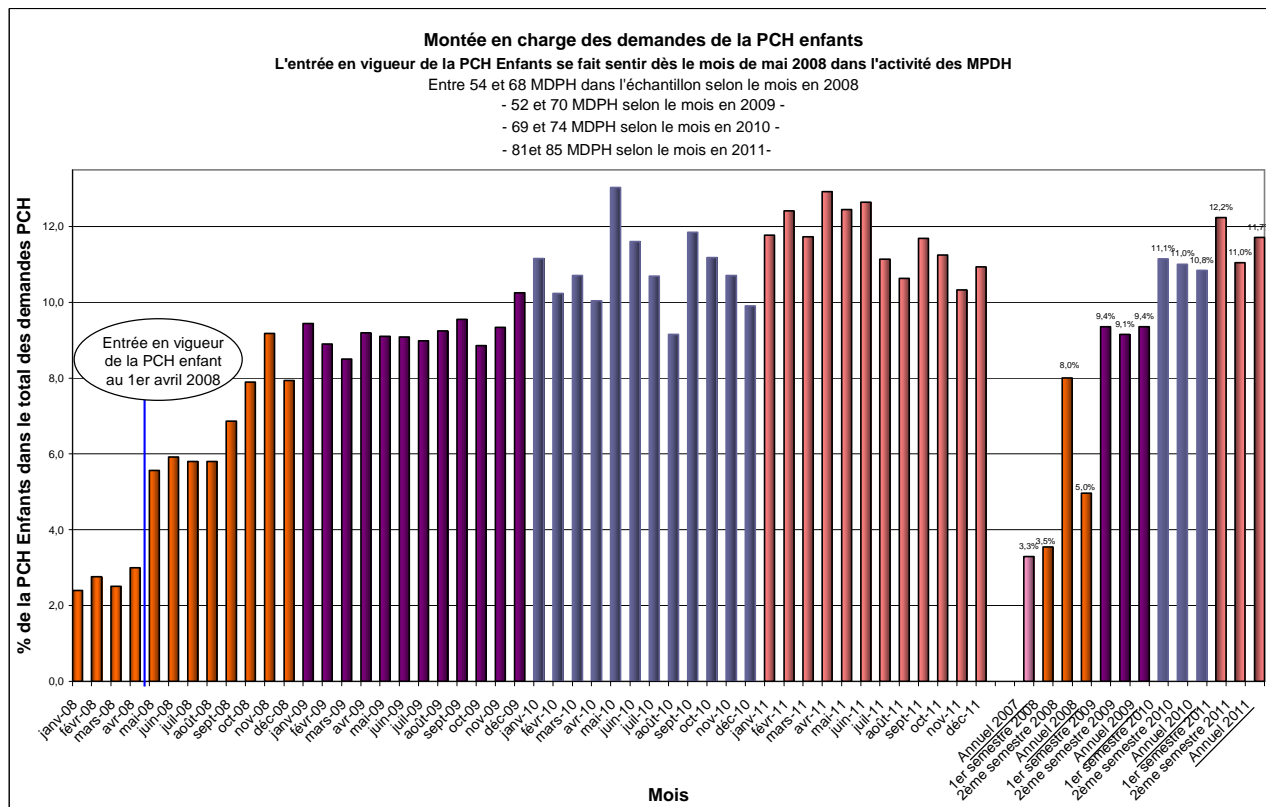
Tableau 2 : Part des demandes de prestation de compensation dans le total des demandes

2	Part des demandes PCH dans le total des demandes déposées - année 2007	5,0%
0	Part des demandes ACTP dans le total des demandes déposées - année 2007	1,3%
0	Part des PCH adultes dans le total des PCH - année 2007	96,6%
7	Part des PCH enfants dans le total des PCH - année 2007	3,4%
2	Part des demandes PCH dans le total des demandes déposées - année 2008	5,8%
0	Part des demandes ACTP dans le total des demandes déposées - année 2008	1,1%
0	Part des PCH adultes dans le total des PCH - année 2008	95,0%
8	Part des PCH enfants dans le total des PCH - année 2008	5,0%
2	Part des demandes PCH dans le total des demandes déposées - année 2009	6,3%
0	Part des demandes ACTP dans le total des demandes déposées - année 2009	1,0%
0	Part des PCH adultes dans le total des PCH - année 2009	90,6%
9	Part des PCH enfants dans le total des PCH - année 2009	9,4%
2	Part des demandes PCH dans le total des demandes déposées - année 2010	6,8%
0	Part des demandes ACTP dans le total des demandes déposées - année 2010	0,8%
1	Part des PCH adultes dans le total des PCH - année 2010	89,2%
0	Part des PCH enfants dans le total des PCH - année 2010	10,8%
2	Part des demandes PCH dans le total des demandes déposées - année 2011	6,8%
0	Part des demandes ACTP dans le total des demandes déposées - année 2011	0,5%
1	Part des PCH adultes dans le total des PCH - année 2011	88,3%
1	Part des PCH enfants dans le total des PCH - année 2011	11,7%

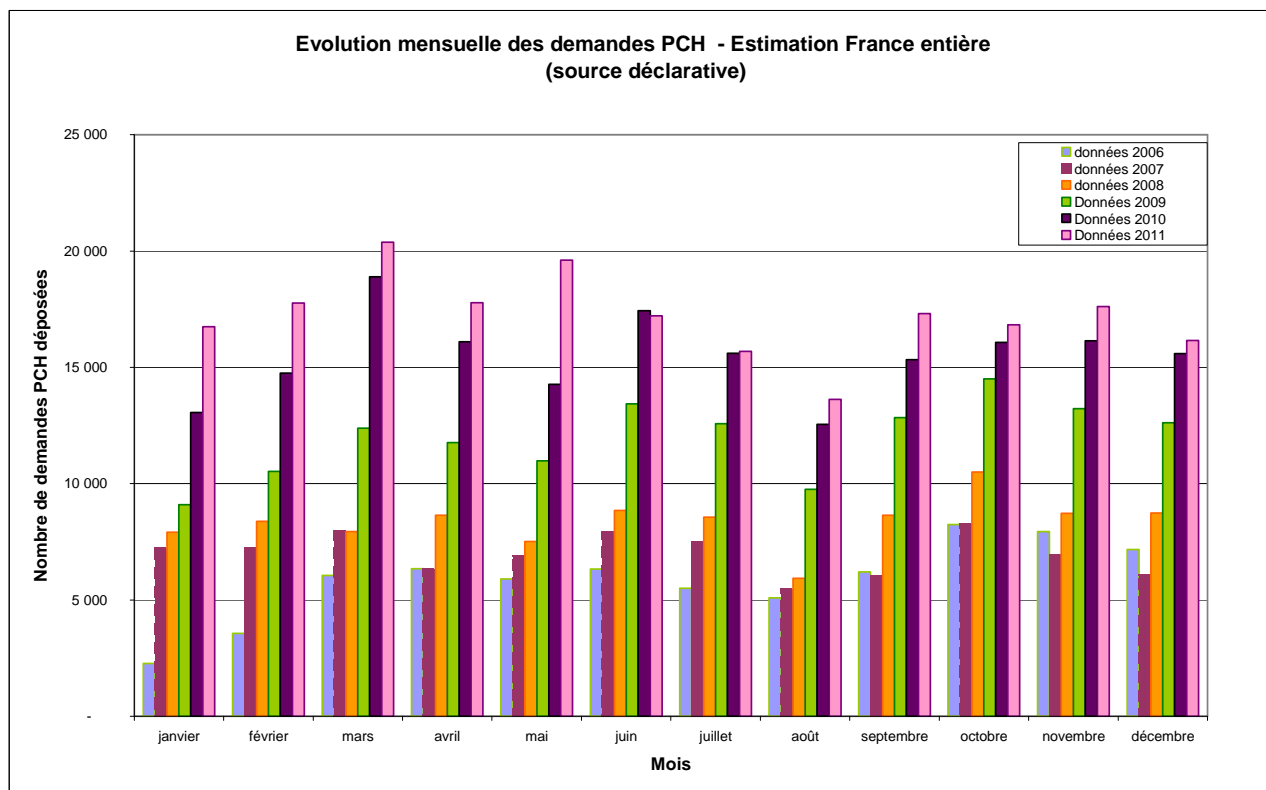
Graphique 1 : L'évolution 2006-2011 des demandes de PCH



Graphique 2 : La montée en charge de la PCH enfants



Graphique 3 : L'évolution mensuelle des demandes PCH



3. Près de 16 800 décisions de prestation de compensation sont prises chaque mois en moyenne en 2011 par les CDAPH soit une augmentation de plus de 15 % par rapport à 2010.

En 2011 près de 201 500 décisions ont été prises. Le nombre de décision prises continue d'augmenter mais à un rythme plus faible que les années précédentes.

- En 2006, 23 500 décisions de prestation de compensation ont été prises (accords et refus confondus) ; en 2007, 76 600 ; en 2008, 112 000 soit une progression de près de la moitié (46,4 %), en 2009, ce sont 137 000 décisions qui ont été prises (+22,3%). Les Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), instances décisionnaires des MDPH, ont prononcé en 2010 175 000 décisions soit un accroissement de 27,3 % par rapport à 2009 (cf. tableau 3, graphique 4).
- La montée en charge des décisions se poursuit en 2011 à un rythme soutenu (+15,4%), mais moindre qu'en 2010 (+27,3%) qu'en 2009 (+ 22,3 %) et qu'en 2008 (+ 46,4 % de progression annuelle).
- Le rythme des décisions s'est accéléré en 2010 : +2% en moyenne par mois en 2010 contre +1,7% en 2009. En moyenne, pour chaque mois en 2010, les CDAPH ont pris 14 600 décisions.

En 2011, 16 800 décisions relatives à la prestation de compensation ont été prises chaque mois en moyenne.

- En moyenne, 14 600 décisions relatives à la prestation de compensation ont été prises chaque mois par les CDAPH en 2010. Bien que continuant d'augmenter le nombre de décisions progresse plus faiblement en 2011 que les années précédentes, +1,2% en moyenne par mois en 2011 contre +2% en 2010 et 1,7% en 2009, +4% en 2007 et 2008. (cf. tableau 3).

L'entrée en vigueur de la PCH-enfant se fait sentir dès le deuxième semestre 2008 en termes de décisions. La part des décisions relatives aux PCH enfants continue d'augmenter.

- Au premier semestre 2008, très peu de décisions de PCH concernaient les enfants alors que, depuis avril 2008, ils peuvent bénéficier de tous les éléments de la PCH. C'est même une diminution des décisions en leur faveur qui est d'ailleurs observée : en 2007, les PCH d'aménagement du logement et du véhicule pour les enfants représentaient 3 % du total des décisions de PCH ; au premier semestre 2008, ces décisions ne comptent que pour 1,9 % (cf. tableau 4).
- En revanche, à partir du second semestre 2008, l'impact de l'ouverture aux enfants est très net. La part des décisions de PCH-enfants passe de 1,9 % à 3,5 % entre le premier et le second semestre 2008. En 2009, cette part représentait 8,6 % des décisions prises relatives à la PCH.
- En 2010 comme en 2011, la part des décisions PCH-enfants continue d'augmenter : elles constituent sur l'année 2010 9,2 % du total des décisions PCH et en 2011, 10,5%. (cf. tableau 4).
- La part des PCH adultes dans le volume des PCH décidées diminue parallèlement de 7,5 points en cinq ans et représente, en 2011, 89,5% du total des décisions PCH.

En 2011, 6,6 % des décisions prises par la CDAPH concernent la prestation de compensation.

- En 2007, la prestation de compensation représentait 3,7 % du total des décisions prises par la CDAPH. En 2008, cette part diminuait (3,2 %). En 2009, la prestation de compensation comptait pour 6,4 % du total des décisions examinées par la CDAPH et en 2010 elle est égale à 6,3 %.
- En 2011, la part des décisions PCH dans l'ensemble des décisions prises par les CDAPH progresse et atteint maintenant 6,6%. (cf. tableau 4).

Tableau 3 : L'évolution des décisions de prestation de compensation depuis 2006

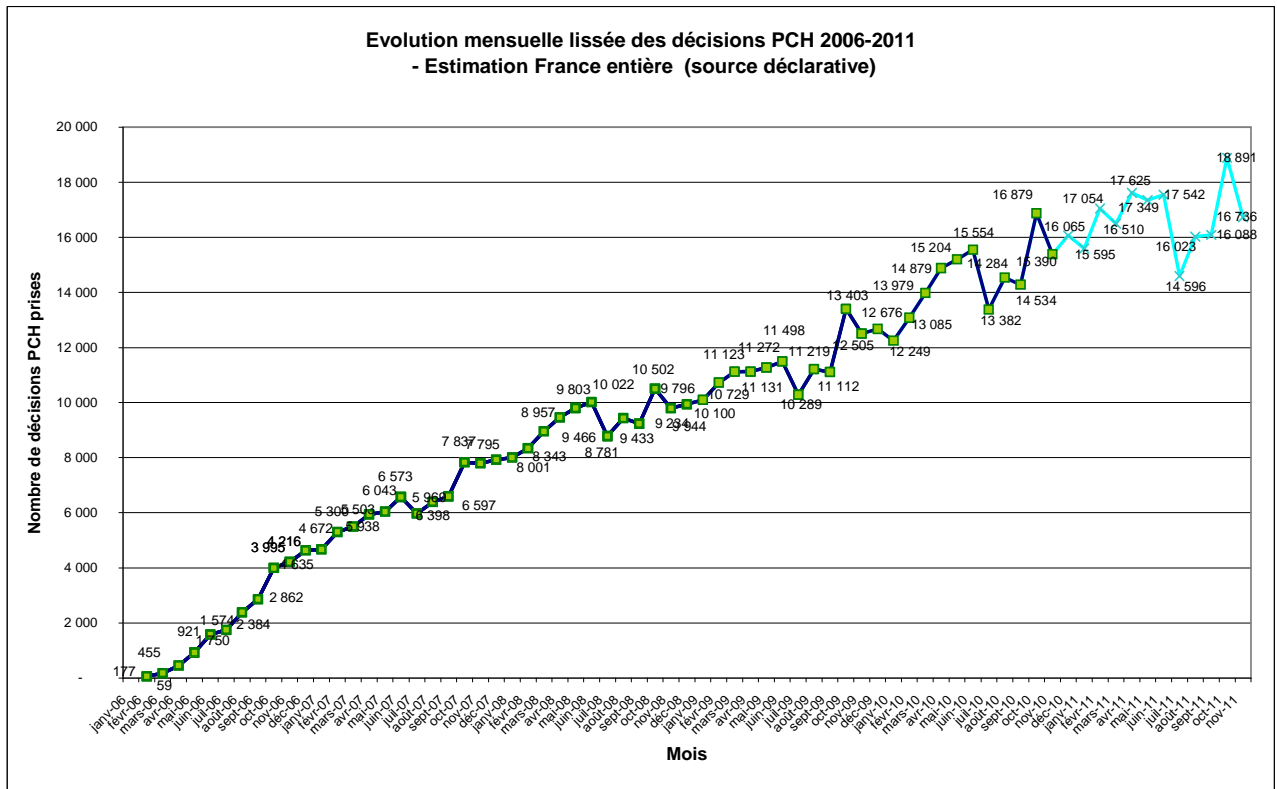
Décisions examinées en CDA-PH		
2 0 0 6 - 2 0 1 1	Total des décisions PCH 2006 (72 répondants) *	23 514
	Total des décisions PCH 2007 (83 répondants) *	76 608
	Total des décisions PCH - 2008 (81 répondants) *	112 129
	Total des décisions PCH - 2009 (83 répondants) *	137 175
	Total des décisions PCH - 2010 (83 répondants) *	174 640
	Total des décisions PCH - 2011 (91 répondants) *	201 487
	Nombre moyen de décisions PCH* prises - Année 2007	6 384
	Nombre moyen de décisions PCH* prises - Année 2008	9 344
	Nombre moyen de décisions PCH* prises - Année 2009	11 431
	Nombre moyen de décisions PCH* prises - Année 2010	14 553
	Nombre moyen de décisions PCH* prises - Année 2011	16 791
	Nombre moyen de décisions PCH* prises - 1er semestre 2011	17 201
	Nombre moyen de décisions PCH* prises - 2ème semestre 2011	16 380
	Rythme de croissance moyen des décisions PCH - janvier-mai 2006	>100% chaque mois
	Rythme de croissance moyen des décisions PCH - juin -décembre 2006	+ 25% chaque mois
	Rythme de croissance moyen des décisions PCH - 2007	+ 4% chaque mois
	Rythme de croissance moyen des décisions PCH - 2008	+4% chaque mois
	Rythme de croissance moyen des décisions PCH - 2009	+1,7% chaque mois
	Rythme de croissance moyen des décisions PCH - 2010	+2% chaque mois
	Rythme de croissance moyen des décisions PCH - 2011	+1,2% chaque mois
Taux de croissance 2008/2007 du nombre de décisions prises*	46,4%	
Taux de croissance 2009/2008 du nombre de décisions prises*	22,3%	
Taux de croissance 2010/2009 du nombre de décisions prises*	27,3%	
Taux de croissance 2011/2010 du nombre de décisions prises*	15,4%	

* extrapolées à la population française - chiffres définitifs

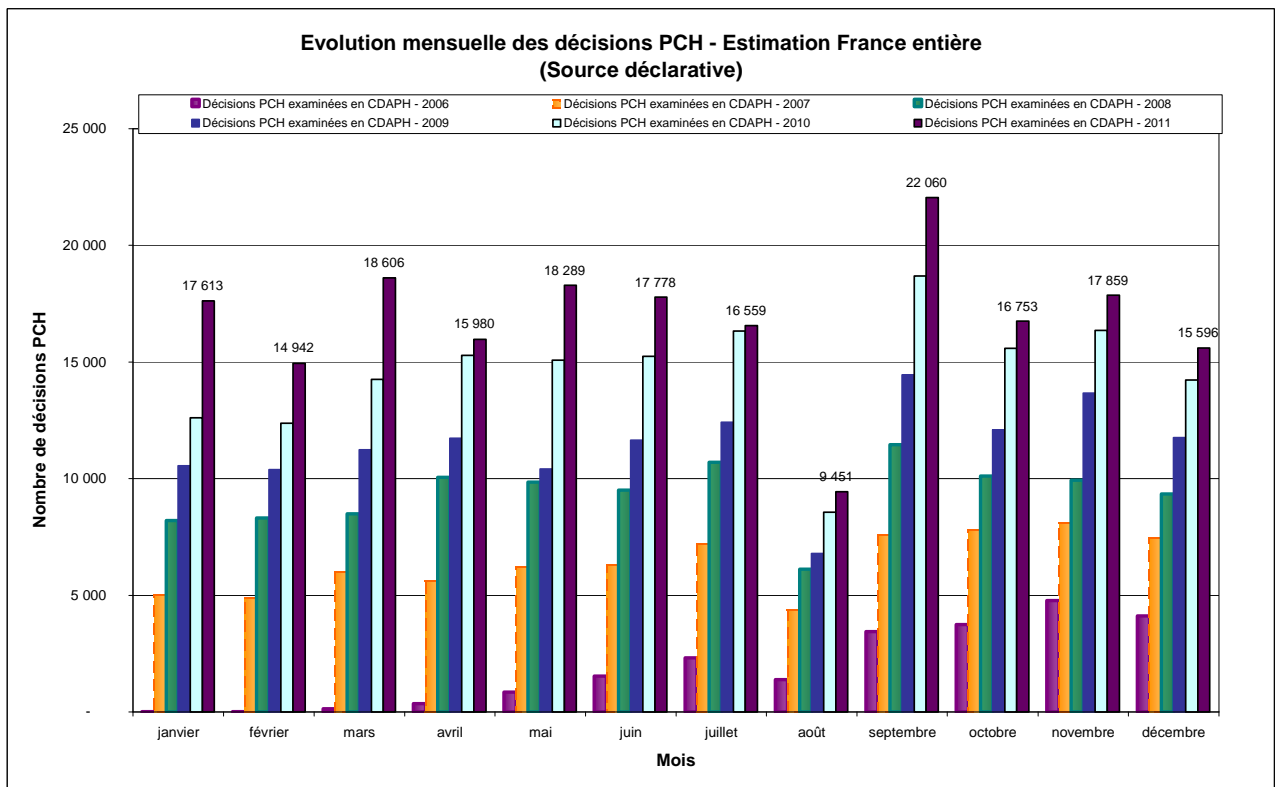
Tableau 4 : Les décisions de prestation de compensation dans le total des décisions prises

Part des décisions PCH dans le total des décisions prises - année 2007	3,7%
Part des décisions PCH dans le total des décisions prises - année 2008	3,2%
Part des décisions PCH dans le total des décisions prises - année 2009	6,4%
Part des décisions PCH dans le total des décisions prises - année 2010	6,3%
Part des décisions PCH dans le total des décisions prises - année 2011	6,6%
Part des décisions PCH enfants dans le total des PCH - année 2007	3,0%
Part des décisions PCH enfants dans le total des PCH - année 2008	2,9%
Part des décisions PCH enfants dans le total des PCH - année 2009	8,6%
Part des décisions PCH enfants dans le total des PCH - année 2010	9,2%
Part des décisions PCH enfants dans le total des PCH - 1er semestre 2011	10,6%
Part des décisions PCH enfants dans le total des PCH - 2ème semestre 2011	10,2%
Part des décisions PCH enfants dans le total des PCH - année 2011	10,5%
Part des décisions PCH adultes dans le total des PCH - année 2007	97,0%
Part des décisions PCH adultes dans le total des PCH - année 2008	97,1%
Part des décisions PCH adultes dans le total des PCH - année 2009	91,4%
Part des décisions PCH adultes dans le total des PCH - année 2010	90,8%
Part des décisions PCH adultes dans le total des PCH - 1er semestre 2011	89,4%
Part des décisions PCH adultes dans le total des PCH - 2ème semestre 2011	89,8%
Part des décisions PCH adultes dans le total des PCH - année 2011	89,5%

Graphique 4 : L'évolution 2006-2011 des décisions de PCH



Graphique 5 : L'évolution mensuelle des décisions de PCH



4. Les prestations de compensation accordées : la baisse du taux d'accords se confirme même si le volume des accords augmente

La rupture observée en 2010 par rapport aux années précédentes s'accroît en 2011. Ainsi 51,9% des demandes examinées par les CDAPH ont conduit à un accord. Cette part était de 56,7% en 2010. Ces taux d'accords sont en rupture totale avec la situation des années précédentes à la fois du point de vue des niveaux (au minimum deux tiers des prestations de compensation étaient accordées de 2007 à 2009) et de la dynamique (l'évolution des taux d'accords de 2007 à 2009 était à la hausse).

- En 2007, le taux d'attribution de la prestation de compensation (adultes et enfants confondus) était de 66,4 %, puis en 2008 de 67,7 % et en 2009 de 69,8 %. Avec un taux de 56,7 % et de 51,9%, respectivement en 2010 et 2011, l'évolution décroissante du taux d'accord est nette et sans équivoque (- 17 points depuis 2009). (cf. tableau 6).
- Pourtant, même si le taux d'accords 2011 est nettement plus faible que celui des années précédentes, le nombre absolu des accords PCH reste supérieur à celui des années antérieures. En effet, le nombre des accords est en augmentation en 2011 mais évolue à un rythme plus faible que le nombre des décisions ce qui a pour conséquence une baisse de la part des accords dans le total des décisions. Le « décrochage » entre les accords et les décisions amorcé en 2010 s'accroît en 2011. (cf. tableau 5, graphique 6).
- En 2007, 4 400 prestations de compensation étaient attribuées en moyenne chaque mois, 6 000 en 2008, 7 600 en 2009 et 8 400 en 2010. Cette tendance se poursuit en 2011 : l'examen des demandes a conduit les CDAPH à accorder en moyenne chaque mois 8 900 prestations de compensation (cf. tableau 5, graphique 6).
- En 2011 comme en 2010, le taux moyen des accords pour les enfants est à nouveau supérieur à celui des adultes (respectivement 52,5% contre 51,4% et 58,4 % contre 56,6 %) et sans atteindre les écarts observés en 2007 et 2008 où les taux d'accords de PCH enfants étaient nettement supérieurs à ceux des adultes : respectivement 84,3 % contre 67,1 % et 76,9 % contre 67,7 %. En 2009 seulement, les taux d'accords adultes ont dépassé ceux des enfants : 65,5% des prestations de compensation pour les adultes étaient accordées contre 61,0% pour les enfants. (cf. tableau 6).

Tableau 5 : L'évolution des accords de prestation de compensation depuis 2007

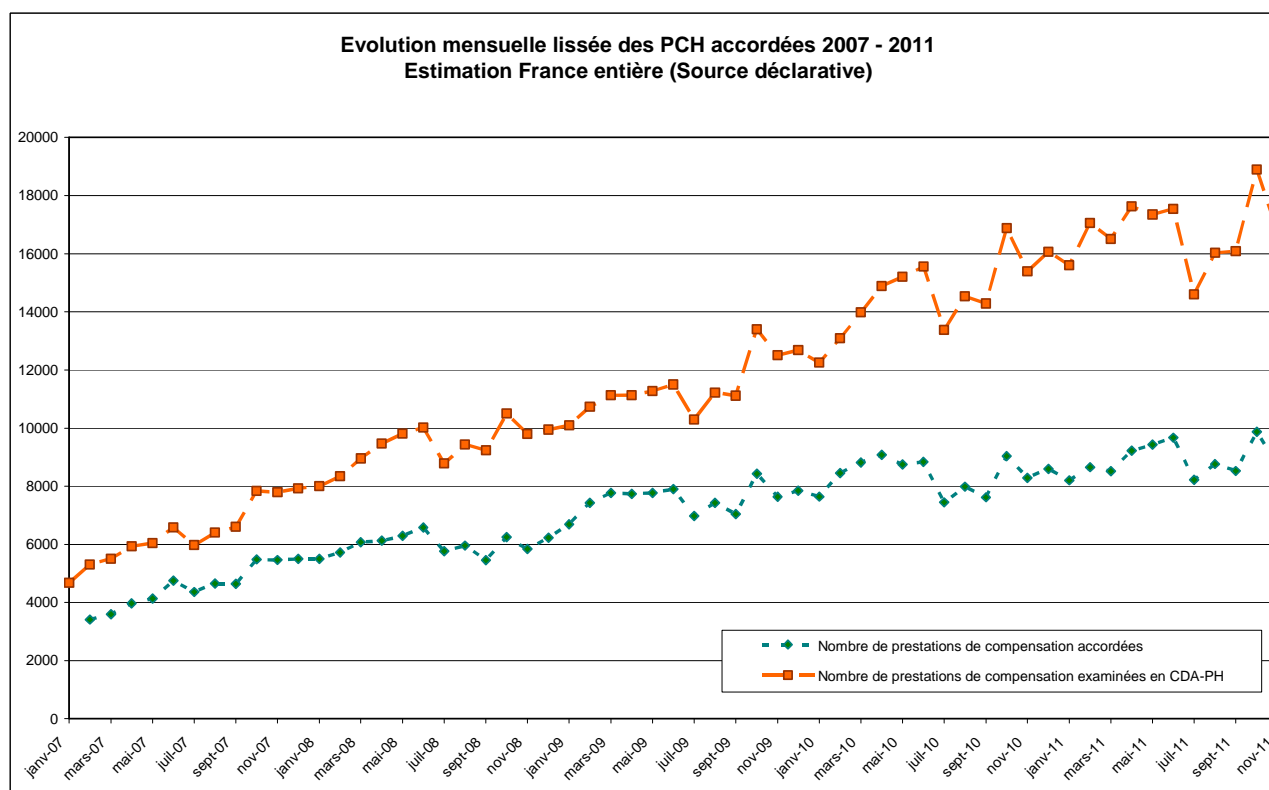
Prestations de compensation accordées		
	Nombre de PCH accordées en 2007 (84 répondants) *	52 997
2	Nombre de PCH accordées en 2008 (87 répondants) *	71 424
0	Nombre de PCH accordées en 2009 (84 répondants) *	90 792
0	Nombre de PCH accordées en 2010 (86 répondants) *	100 411
7	Nombre de PCH accordées en 2011 (80 répondants) *	106 735
/	Nombre moyen de PCH accordées chaque mois - année 2007	4 416
2	Nombre moyen de PCH accordées chaque mois - année 2008	5 952
0	Nombre moyen de PCH accordées chaque mois - année 2009	7 566
1	Nombre moyen de PCH* accordées chaque mois - année 2010	8 368
1	Nombre moyen de PCH* accordées chaque mois - année 2011	8 895

* extrapolées à la population française - chiffres définitifs

Tableau 6 : Les accords de prestation de compensation

	Taux moyen d'accords PCH en 2007	66,4%
	Réparties en PCH accordées adultes	97,8%
	...et PCH accordées enfants	2,2%
	Taux moyen d'accords - PCH adultes	67,1%
	Taux moyen d'accords - PCH enfants	84,3%
	Taux moyen d'accords PCH en 2008	67,7%
	Réparties en PCH accordées adultes	97,2%
	...et PCH accordées enfants	2,8%
2	Taux moyen d'accords : PCH adultes	67,7%
0	Taux moyen d'accords : PCH enfants	76,9%
0	Taux moyen d'accords PCH en 2009 (43 répondants)	68,9%
7	Réparties en PCH accordées adultes	95,9%
/	...et PCH accordées enfants	4,1%
2	Taux moyen d'accords : PCH adultes (59 répondants)	65,5%
0	Taux moyen d'accords : PCH enfants (45 répondants)	61,0%
1	Taux moyen d'accords PCH en 2010 (62 répondants)	56,7%
1	Réparties en PCH accordées adultes	90,3%
	...et PCH accordées enfants	9,7%
	Taux moyen d'accords : PCH adultes (66 répondants)	56,6%
	Taux moyen d'accords : PCH enfants (62 répondants)	58,4%
	Taux moyen d'accords PCH en 2011 (80 répondants)	51,9%
	Réparties en PCH accordées adultes	89,1%
	...et PCH accordées enfants	10,9%
	Taux moyen d'accords : PCH adultes (74 répondants)	51,4%
	Taux moyen d'accords : PCH enfants (65 répondants)	52,5%

Graphique 6 : L'évolution 2007-2011 des accords de PCH

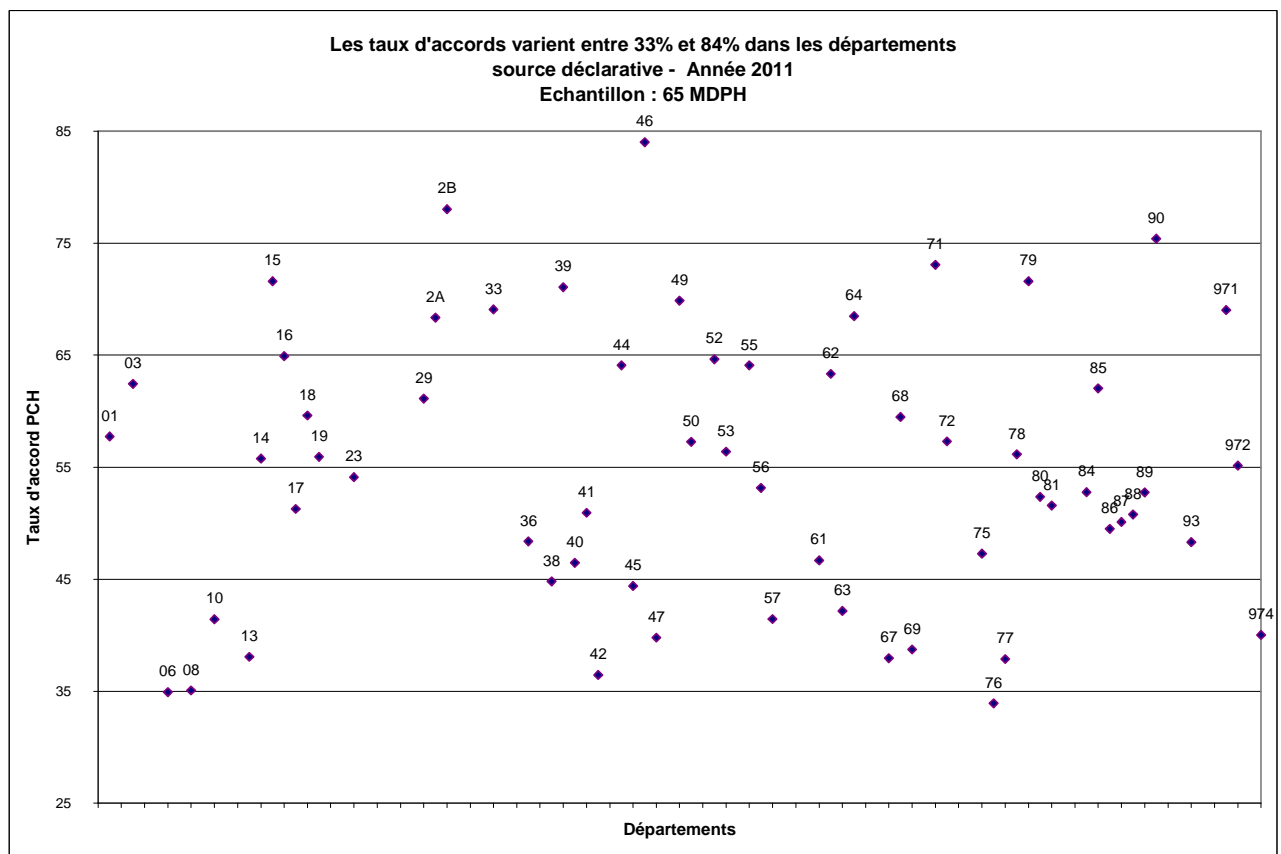


5. Les données nationales dissimulent des disparités départementales importantes

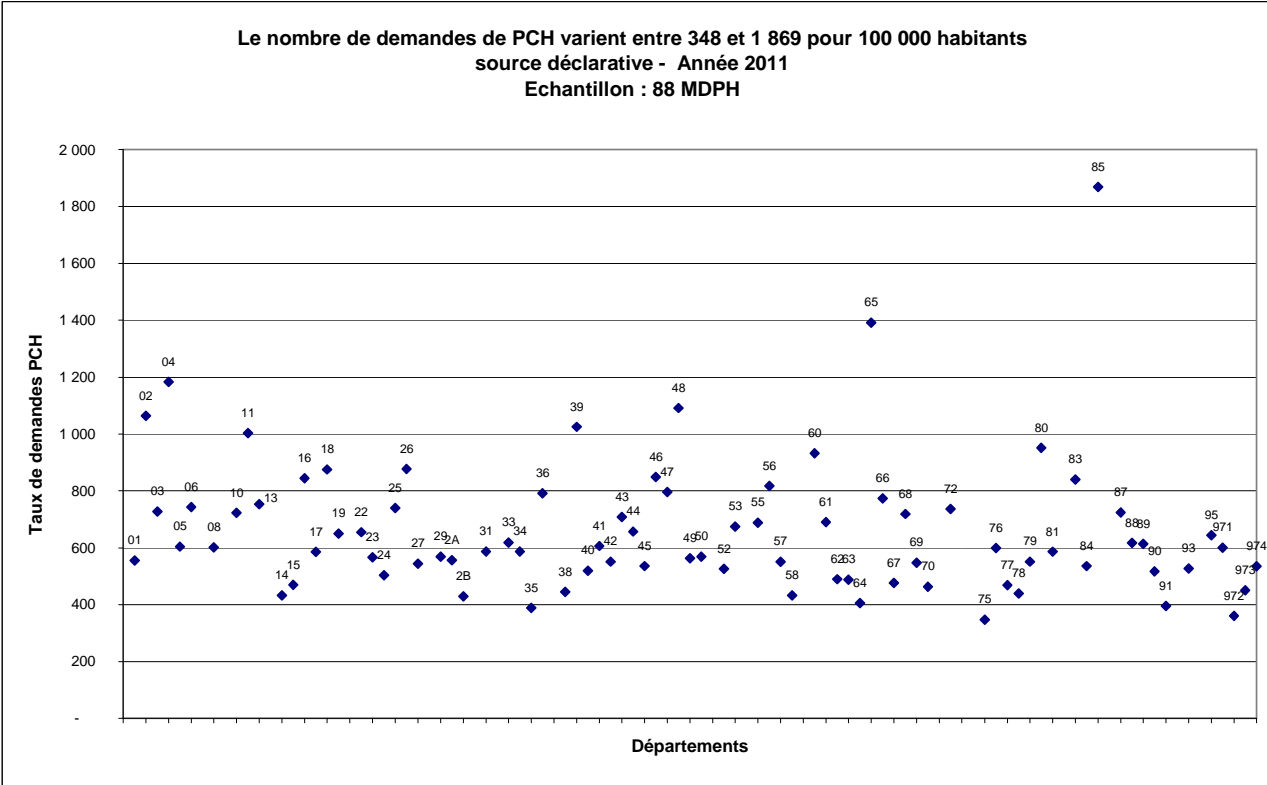
Le taux d'accords PCH moyen national comme l'évolution nationale lissée des demandes PCH masquent des différences importantes qui persistent entre départements

- En 2011, les taux d'accords varient entre 33% et 84% selon les départements soit une étendue un peu plus faible qu'en 2010 (de 29% à 85%). Les pratiques départementales (orientation des demandes, cellules de pré-tri, dialogue préalable avec les personnes) et la nature des demandes impactent largement les taux d'accords. (cf. graphique 7).
- Le nombre de demandes de prestations de compensation adressées aux MDPH rapporté à la population s'échelonne entre 348 et 1869 demandes pour 100 000 habitants soit une nette augmentation par rapport à 2010 : entre 232 et 1160 demandes. (cf. graphique 8). Mais cet écart important entre le minimum et le maximum doit être relativisé car une très large majorité des départements se situe entre 400 et 800 demandes pour 100 000 habitants (77% des départements de l'échantillon).

Graphique 7 : Les taux d'accords PCH dans les départements



Graphique 8 : Nombre de demandes PCH pour 100 000 habitants dans les départements



6. Le contenu de la prestation de compensation évolue

Les questionnaires mensuels permettent d'isoler les différents éléments de la prestation de compensation qui ont été attribués, en nombre et en montants.

Répartition des différents éléments de la PCH :

En 2007, les aides humaines ont compté pour la moitié des éléments attribués (48,3 %), et les aides techniques pour un cinquième (20,8 %). L'élément n°3 (aménagement du logement, du véhicule et surcoûts de frais de transport) a représenté 22,2 % des attributions et l'élément n°4 (charges spécifiques et exceptionnelles) près de 13,1 % du total des attributions accordées par la CDAPH. Les aides animalières constituent une très petite portion du total (0,2 %).

En 2008, cette répartition a évolué puisque la part des aides humaines a diminué de près de 4 points (44,8 %), celle des aides techniques a augmenté de 2 points (22,9 %) ; celle de l'élément n°3 a diminué de 4 points par rapport à 2007 (18,2 %). La part de l'élément n°4 et celle des aides animalières est restée stable.

En 2009, la structure de la prestation de compensation en volume a continué d'évoluer. La part des aides humaines est passée à 43,3 % ; celle des aides techniques est restée relativement stable 23,2 % ; celle de l'élément n°3 a diminué passant à 17,2 % des attributions. La part des charges spécifiques et exceptionnelles a nettement progressé, 16,1 % en 2009, comparée aux années 2007 et 2008 respectivement 13,1 % et 13,9 %. La part des aides animalières est restée marginale : 0,2 %.

En 2010, la composition de la prestation de compensation en volume continue d'évoluer : la part des aides humaines continue de diminuer et représente 41,7 %, celle des aides techniques progresse à nouveau et atteint 24,2 %, celle relative à l'élément n°3 reste stable (17%), celle qui concerne les charges spécifiques et exceptionnelles augmente encore cette année (16,9 %). La part des aides animalières quant à elle représente toujours 0,2 % du total des éléments accordés.

L'année 2011 fait apparaître de légères évolutions de la tendance. (cf. tableau 7) :

La part de l'élément aides humaines cesse de diminuer (+1,5 point par rapport à 2010) en rupture avec la tendance des années précédentes. La part des aides techniques accuse un recul (-0,9 point) ce qui marque également une rupture avec la tendance observé jusque là.

A l'inverse la tendance reste inchangée pour les autres éléments : les aménagements du logement, du véhicule et les surcoûts liés aux frais de transport continuent de diminuer : -1,6 point par rapport à 2010. L'élément charges exceptionnelles et spécifiques progresse de 1 point par rapport à 2010.

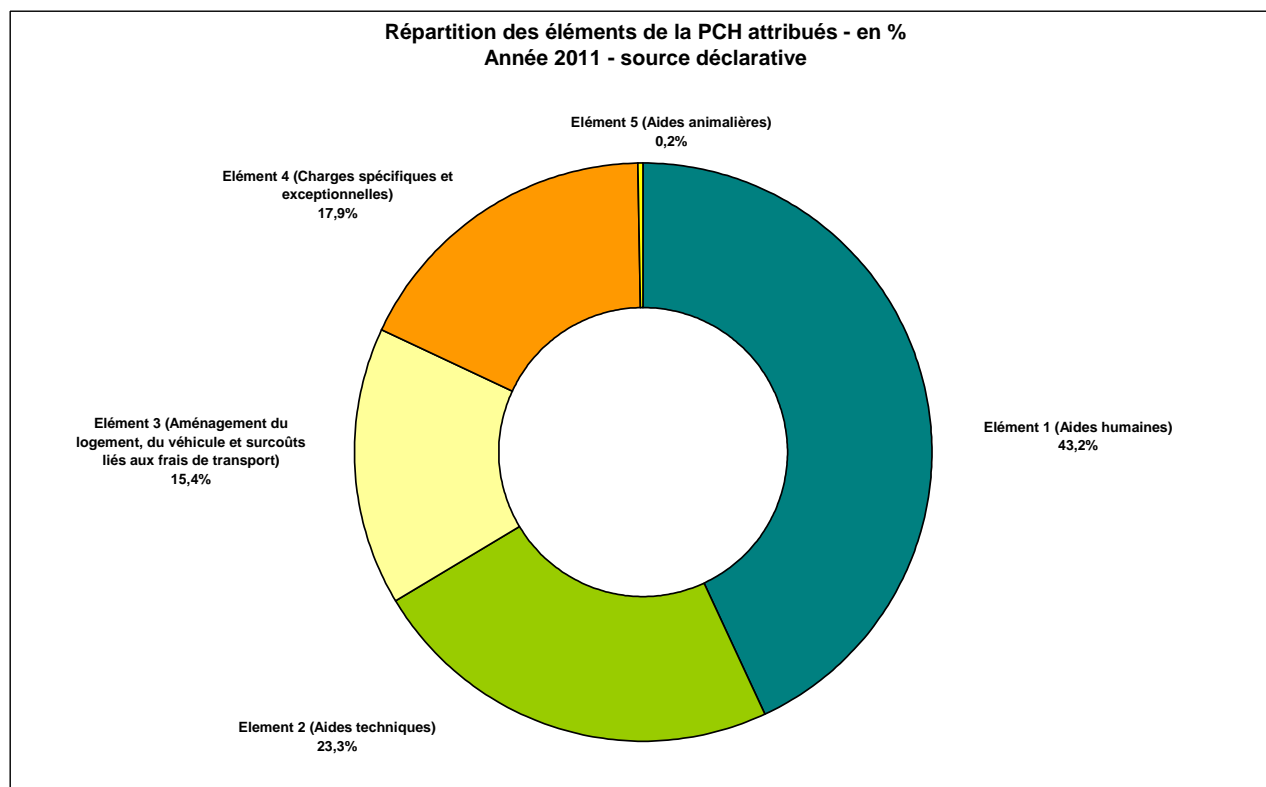
Globalement, de 2007 à 2011, on observe :

- une constante diminution de la part des aides liées à l'aménagement du logement, du véhicule et aux surcoûts liés aux frais de transport (élément n°3)
- une hausse continue de la part des aides charges spécifiques et charges exceptionnelles
- la part des aides animalières (élément n°5) reste stable
- les tendances de la part de l'aide humaine (élément n°1) et de celle des aides techniques (élément n°2) changent en 2011.

Tableau 7 : La répartition des éléments au sein de la PCH au cours du temps

Répartition des éléments accordés	Elément 1 (Aides humaines)	Element 2 (Aides techniques)	Elément 3 Aménagement du logement	Elément 3 Aménagement du véhicule	Elément3 Surcoûts des frais de transport	Elément 3 (Aménagement t du logement, du véhicule et surcoûts liés aux frais de transport)	Elément 4 (Charges spécifiques et exceptionnelles)	Elément 5 (Aides animalières)
Total 2011	43,2%	23,3%	7,0%	3,3%	5,0%	15,4%	17,9%	0,2%
<i>Semestre 1</i>	43,4%	23,7%	7,3%	3,3%	4,8%	15,4%	17,3%	0,2%
<i>Semestre 2</i>	42,9%	22,9%	6,8%	3,4%	5,2%	15,4%	18,6%	0,2%
Total 2010	41,7%	24,2%	7,8%	3,7%	5,5%	17,0%	16,9%	0,2%
<i>Semestre 1</i>	41,6%	23,7%	7,9%	3,8%	5,8%	17,6%	16,9%	0,2%
<i>Semestre 2</i>	41,9%	24,7%	7,7%	3,5%	5,1%	16,3%	16,9%	0,2%
Total 2009	43,3%	23,2%	8,0%	3,4%	5,8%	17,2%	16,1%	0,2%
<i>Semestre 1</i>	43,0%	23,4%	8,3%	3,3%	6,0%	17,5%	15,9%	0,2%
<i>Semestre 2</i>	43,6%	22,9%	7,7%	3,6%	5,6%	16,9%	16,4%	0,2%
Total 2008	44,8%	22,9%	8,9%	4,1%	5,2%	18,2%	13,9%	0,3%
<i>Semestre 1</i>	45,8%	22,7%	9,2%	4,3%	4,8%	18,4%	12,9%	0,3%
<i>Semestre 2</i>	43,7%	23,2%	8,6%	3,8%	5,6%	18,0%	14,9%	0,2%
Total 2007	48,3%	20,8%	9,5%	4,8%	3,3%	22,2%	13,1%	0,2%
<i>Semestre 1</i>	49,2%	21,4%	9,1%	5,0%	2,4%	20,5%	12,6%	0,3%
<i>Semestre 2</i>	47,6%	20,3%	9,8%	4,7%	4,0%	23,5%	13,5%	0,2%

Graphique 9 : Répartition des éléments de la PCH en volume



Les montants décidés par la CDAPH pour chaque élément de la prestation

Il s'agit, pour les aides humaines et les aides spécifiques, du montant mensuel accordé, indépendamment du nombre de mois pour lequel l'élément est accordé. Pour les autres aides (aides techniques, aménagement de logement et du véhicule, charges exceptionnelles), il s'agit du montant total accordé, puisqu'il est versé en une seule fois.

Les montants présentés ci-dessous ne représentent donc pas le coût total des décisions prises par la CDAPH mais le coût moyen mensuel des décisions le mois de l'attribution.

En montants attribués, la répartition des éléments diffère de celle observée en nombre d'attributions, les coûts étant très différents d'un élément à l'autre.

En 2011, la part mensuelle des aides humaines représente 37,4% du total des montants attribués. Comme pour l'évolution constatée en volume, la tendance est continûment à la baisse jusqu'en 2010 et repart à la hausse en 2011.

La part des aides techniques stoppe sa progression engagée depuis 2007 et atteint 21% du total des montants attribués chaque mois en 2011 (-0,7 point par rapport à 2010), en cohérence avec la baisse constatée en volume.

La part des aménagements du logement, du véhicule et des surcoûts liés aux frais de transport, en diminution continue en termes de volume accordé, présente une tendance plus heurtée en termes de montants. L'année 2011 poursuit la tendance à la baisse amorcée depuis 2010 : la part de l'élément n°3 représente 36,9 %, soit une baisse de 2,1 points.

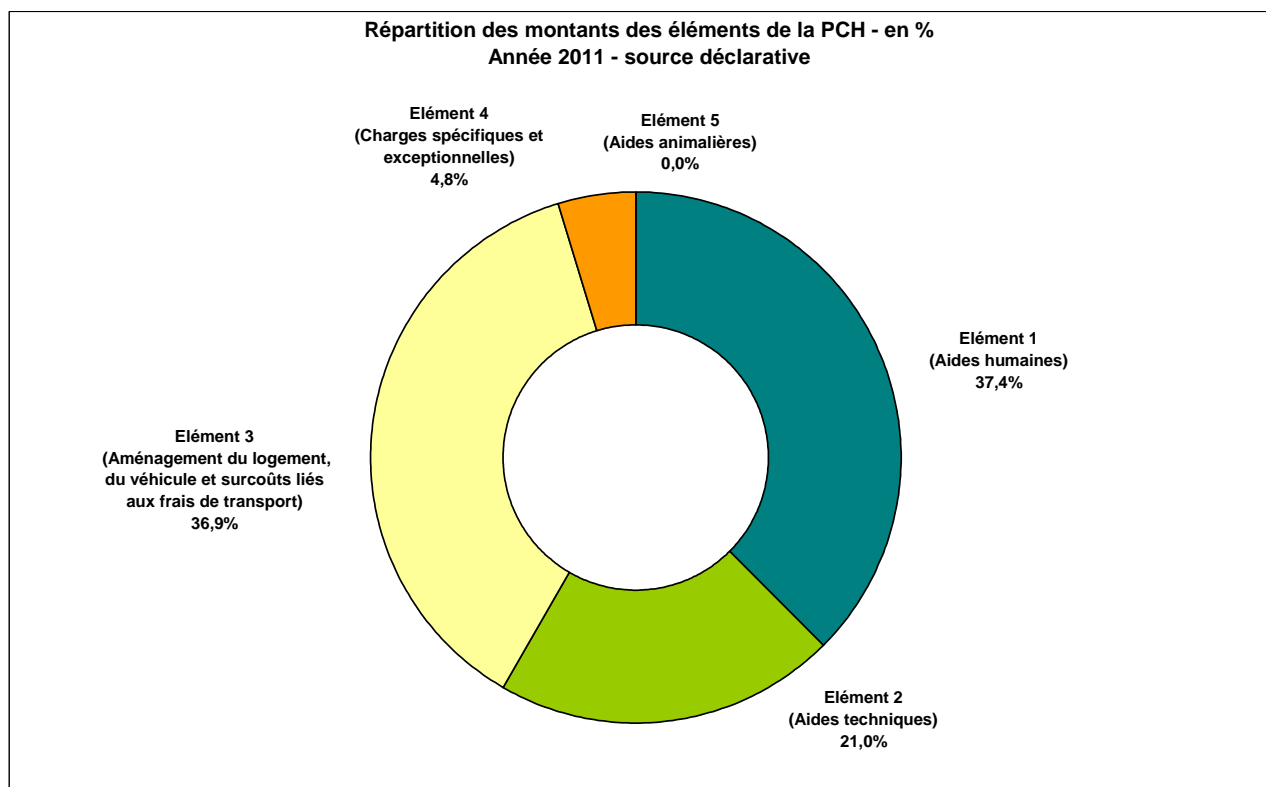
Bien que la part des charges spécifiques et exceptionnelles en nombre ne cesse d'augmenter depuis 2007, en montant, elle présente une tendance moins lisse : après avoir augmentée de 2007 à 2009, celle-ci diminue légèrement en 2010 (3,9%) et remonte en 2011 (4,8%).

La part des aides animalières reste très marginale en nombre d'attributions comme en montants.

Tableau 8 : La répartition des montants attribués au cours du temps

Répartition des montants attribués	Elément 1 (Aides humaines)	Elément 2 (Aides techniques)	Elément 3 Aménagement du logement	Elément 3 Aménagement du véhicule	Elément 3 Surcoûts des frais de transport	Elément 3 (Aménagement du logement, du véhicule et surcoûts liés aux frais de transport)	Elément 4 (Charges spécifiques et exceptionnelles)	Elément 5 (Aides animalières)
Total 2011	37,4%	21,0%	25,9%	9,7%	1,2%	36,9%	4,8%	0,0%
Semestre 1	37,0%	19,9%	27,5%	9,2%	0,6%	37,3%	4,2%	0,0%
Semestre 2	37,8%	20,9%	24,8%	9,7%	1,4%	35,9%	5,4%	0,0%
Total 2010	35,4%	21,7%	28,1%	10,1%	0,8%	39,0%	3,9%	0,0%
Semestre 1	35,0%	21,0%	29,3%	10,1%	0,9%	40,3%	3,7%	0,0%
Semestre 2	35,9%	22,4%	26,8%	10,1%	0,7%	37,6%	4,1%	0,0%
Total 2009	35,8%	20,0%	27,7%	9,5%	3,4%	40,0%	4,1%	0,0%
Semestre 1	35,8%	20,2%	27,1%	9,0%	4,1%	40,2%	3,8%	0,0%
Semestre 2	35,9%	19,8%	27,2%	10,0%	2,5%	39,7%	4,5%	0,0%
Total 2008	39,7%	18,9%	27,2%	9,6%	1,3%	38,1%	3,2%	0,0%
Semestre 1	39,5%	18,6%	28,2%	9,8%	1,2%	39,2%	2,6%	0,0%
Semestre 2	39,9%	19,2%	26,1%	9,4%	1,5%	37,0%	3,7%	0,0%
Total 2007	45,2%	15,7%	26,5%	9,8%	0,8%	37,1%	1,9%	0,0%
Semestre 1	50,5%	14,1%	23,6%	10,1%	0,5%	34,2%	1,2%	0,0%
Semestre 2	47,4%	20,0%	33,8%	11,2%	1,1%	46,2%	3,0%	0,0%

Graphique 10 : L'incidence des montants importants de l'aménagement de logement (élément 3)



L'évolution des montants des éléments

En 2011, il n'y a pas de tendance générale qui se dessine concernant l'évolution des montants moyens attribués par type d'aides contrairement à 2010 où une baisse générale était observée :

- le montant moyen attribué mensuellement pour les aides humaines est de 806 euros en 2011 en augmentation par rapport à 2010 (794 €) sans toutefois atteindre le niveau de 2009 (881 €).
- le montant moyen attribué pour les aides techniques reste sur une tendance baissière à 798 € en 2011 c'est le plus faible montant observé depuis la mise en place de l'enquête. Les aides techniques sont attribuées en un seul versement.
- Le montant moyen d'un aménagement de logement continue également de baisser, 3 091 € en 2011, en forte baisse par rapport à 2010 (3 333 €). A l'inverse le montant moyen d'un aménagement du véhicule est en hausse à 2 498 € en 2011 contre 2 381 € en 2010. Ces deux aides sont également attribuées en un seul versement. Le montant moyen attribué pour les aides liées aux surcoûts des frais de transport augmente en 2011 après avoir fortement baissé en 2010 : 265 € en moyenne en 2011 contre 166€ en 2010 (le montant moyen était égal à 593 € en 2009). Contrairement aux aménagements du logement et du véhicule, il s'agit là de dépenses répétitives. L'intégration des frais de transports dans les forfaits des établissements peut peut-être expliquer la forte diminution observée entre 2009 et 2010.
- Le montant moyen attribué pour les charges spécifiques et exceptionnelles augmente légèrement en 2011 (262 €) et retrouve un niveau proche de 2009 (268 €)
- Le montant moyen attribué au titre de l'élément n°5 (aides animalières) augmente fortement par rapport à 2010. Cette variation s'explique par le fait que les attributions peuvent être ponctuelles (attribution en un seul versement de 3000 euros maximum) ou mensualisées (un versement de 50 euros au maximum par mois pour un total n'excédant pas 3000 euros sur la totalité de la durée d'attribution de l'aide).

**Evolution des montants moyens attribués par élément de la prestation de compensation
- source déclarative -**

